

Direction technique
Sébastien Morineau
smorineau@evere.brussels
Tél. 02 247 62 31
Fax 02 245 50 80



COPIE

M. Jean-Philippe Mommart
Conseiller communal
Rue Van Boeckel, 20
1140 Evere

date 17-06-2019
référence Vos questions du 29 mai 2019
annexes
concerne Les places de stationnement pour handicapées

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à vos questions du 29 mai 2019 portant sur les places de stationnement pour handicapées sur le territoire de notre commune, veuillez trouver ci-dessous les réponses.

1) Concernant vos questions à propos de la remise au peinture des places de stationnement pour handicapé

Lorsque le marquage au sol d'un emplacement de stationnement PMR est effacé, le gestionnaire de la voirie est le seul à pouvoir intervenir pour refaire la peinture.

Sur les voiries communales c'est la commune qui s'en charge via la régie des travaux. Sur les voiries régionales, c'est Bruxelles Mobilité qui intervient.

Lorsqu'un marquage effacé est constaté, il suffit de le signaler au Front Office par mail (evere222@evere.brussels), en y joignant une photo dans la mesure du possible, ou par téléphone (02/247.62.22). Comme la plupart des incidents sur le domaine public, les marquages effacés peuvent également être signalés via FixMyStreet. La commune se charge de transmettre à Bruxelles Mobilité les signalements sur les voiries régionales. Les frais de la mise en peinture des emplacements PMR sont totalement pris en charge par le gestionnaire de voirie tant que cela est justifié. Les travaux de peinture ne peuvent être exécutés que lorsque les conditions atmosphériques le permettent.

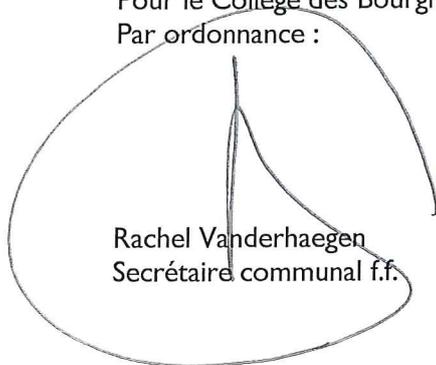


2) Concernant vos questions à propos de l'occupation illégale d'une place de stationnement pour handicapé

Tout citoyen qui constate un véhicule illégalement stationné sur un emplacement PMR peut contacter le dispatching de la police (02/249.22.11) pour le signaler.

Espérant avoir répondu à vos questions et à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez recevoir, Monsieur nos salutations distinguées.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins
Par ordonnance :



Rachel Vanderhaegen
Secrétaire communal f.f.



Pascal Freson
Echevin de la Mobilité